



Conseil Général de Mollens

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 2017

1. Bienvenue de la Présidente :

Mme Linda Baudin, Présidente, souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil et de la Municipalité et les remercie d'avoir fait le déplacement pour cette séance. Elle ouvre la séance à 20h34.

2. Appel :

Excusés : Mmes Arlette Cuvit, Marie-Claude Delorme Le Pezenec,
MM. Vincent Barbay, Jean-Marcel Cuvit, Hervé Le Pezenec

Sur 25 membres du Conseil, 20 sont présents, le quorum est donc atteint.

3. Admission – démission – assermentation :

Aucune correspondance n'est parvenue à ce sujet, mais Mme la Présidente informe que M. Sébastien Wacht est, selon art. 1 du règlement du Conseil Général de Mollens, réputé démissionnaire à la suite de son déménagement en dehors de la commune.

4. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 juin 2017 :

Aucune remarque ou observation n'est apportée. Le procès-verbal est accepté à main levée, avec remerciements à la Secrétaire.

5. Préavis No 3/2017 de la Municipalité de Mollens relatif à l'autorisation de dépenser CHF 60'000.00 pour la rénovation du caveau sur la place de l'Amitié:

Mme Joëlle Wacht, membre, lit le rapport de la commission de gestion qui tient à relever les points suivants :

- *La santé financière actuelle de la commune permet d'investir dans des réalisations utiles à la population de Mollens.*
- *Nous avons la chance d'avoir un employé communal possédant de nombreuses connaissances dans des corps de métiers divers et il nous semble judicieux d'en profiter lors de la réalisation de ces travaux.*
- *La commission prend acte que ces travaux pourraient être terminés en 2017 comme stipulé dans le préavis.*

La commission propose au Conseil Général d'accepter le crédit extraordinaire de CHF 60'000.00, sous forme d'une autorisation de dépenser, tel que présenté dans le préavis mentionné, à charge du compte 3513.503, et de mandater la commune pour l'exécution des travaux.

Elle tient à remercier Mme Annick Rosset, Municipale et M. Alexandre Rosset, Syndic, pour leurs explications constructives.

Mme Lyne Berguer demande en quoi consistent ces aménagements exactement et s'il y a des plans à voir.

Mme Annick Rosset, Municipale, répond qu'il est prévu de crépir les murs, de poser un revêtement de sol, d'installer une petite cuisinette et une nouvelle porte et des fenêtres.

M. Pierre-Alain Schaub, Municipal, ajoute qu'il n'y a pas de plan puisque il s'agit d'un aménagement intérieur uniquement.

M. Claude-Alain Zanchi évoque la question des toilettes qui ne sont apparemment pas prévues.

Mme Annick Rosset informe qu'à long terme, l'installation des toilettes est prévue, en dehors du bâtiment où elles se trouvaient à l'époque, mais pour l'instant se sont les toilettes de la petite salle qui doivent être utilisées.

M. Jean-Marc Baudin aimerait savoir quels travaux l'employé communal pourrait faire dans cet aménagement.

M. Pierre-Alain Schaub énonce la préparation du chantier soit vider et nettoyer le local.

Plus personne ne désirent prendre la parole, la Présidente passe au vote du préavis No 3/2017 qui est accepté à main levée.

6. Préavis No 4/2017 de la Municipalité de Mollens relatif à l'arrêté d'imposition:

M. Marc Solbes, membre, lit le rapport de la commission de gestion qui constate que

-l'arrêté d'imposition n'a pas subi de modification et est identique à celui de 2017.

La commission propose au Conseil Général d'accepter l'arrêté d'imposition pour l'année 2018 tel que présenté dans le préavis mentionné.

La commission tient à remercier M. Alexandre Rosset, Syndic, pour ses explications rapides.

Mme la Présidente informe qu'elle a reçu un amendement de la part de M. Roger Santschy qui vise

- la suppression de la taxe de l'arrêté d'imposition communal pour l'article 10bis relatif aux lotos.

Elle demande à l'auteur de lire le texte de son amendement en entier. Après la lecture, la Présidente ouvre la discussion.

Les principaux arguments pour l'abolition de la taxe :

- Cette taxe de 3 % sur le montant des billets vendus lors des lotos génère une rentrée négligeable pour la commune ; pour les organisateurs par contre, cela représente une somme considérable par rapport au bénéfice du loto (actuellement il n'y a qu'une seule société qui organise un loto dans la commune : la fanfare).
- La commune devrait soutenir les sociétés locales plutôt que de grever leur budget.

Les principaux arguments pour le maintien de la taxe :

- L'équité entre les sociétés locales.
- Eviter d'attirer des organisateurs de lotos qui ne font pas partie de la commune.

Un conseiller propose de maintenir la taxe et d'augmenter le subside en faveur de la fanfare qui est actuellement de CHF 2'000.00, car il n'est pas possible, selon la loi, de constituer une exception pour les sociétés locales.

Un membre organisateur du loto précise qu'il est déjà difficile d'amener du monde pour un loto par année et qu'il y a donc peu de chance que plusieurs lotos se fassent.

Outre les arguments pour et contre il y a même des reproches personnelles, Mme la Présidente rappelle donc à l'ordre, elle prie les membres du Conseil de ne pas continuer le débat dans l'émotionnel.

Quand plus personne ne désire prendre la parole, Mme la Présidente passe au vote, d'abord de l'amendement et puis du préavis.

L'amendement visant la suppression de la taxe sur les lotos selon article 10bis de l'arrêté d'imposition 2018 est accepté à main levée.

Le préavis No 4/2017 est accepté à main levée.

7. Préavis No 5/2017 de la Municipalité de Mollens relatif à la modification de l'article 15 des statuts de l'association scolaire intercommunale ASIABE:

M. Jean-Marc Baudin, membre de la commission pour la modification des statuts de l'ASIABE, lit le rapport de la commission qui

- a pris connaissance du préavis No 5/2017 relatif à la nouvelle version de l'article 15 des statuts de l'ASIABE suite à l'intégration de la commune de Montricher.
- donne un avis favorable à l'augmentation des sièges au sein du CODIR, au nombre de 8, afin de maintenir les sièges attribués à chaque commune et groupement de communes propriétaires d'un complexe scolaire.

La commission propose aux membres du Conseil d'accepter le préavis No 5/2017.

M. Nicolas Bally souhaite la définition de « complexe scolaire ».

M. Pierre-Alain Schaub, Municipal, explique que ce ne sont pas les petites écoles avec une ou deux classes mais les sites comme Bière, Apples, Pampigny et Chaniaz. Il ajoute que le futur comité du CODIR sera de 8 sièges, la voix de la Présidente est donc prépondérante.

Plus personne ne désirant prendre la parole, Mme la Présidente passe au vote du préavis No 5/2017 qui est accepté à main levée à l'unanimité.

8. Rapport des délégués du Conseil :

Pas d'informations.

9. Informations de la Municipalité :

M. Alexandre Rosset, Syndic, rappelle que la restriction d'eau n'est toujours pas levée, les sources ont de la peine et ce ne sont pas les quelques petites pluies qui ont amélioré la situation.

M. Pierre Lang s'inquiète de la situation actuelle et pose la question si Morges, qui se fournit en eau depuis les mêmes réserves, connaît aussi une restriction. Il suggère que les Municipalités des communes du haut entament la discussion avec les communes du bord du lac afin que celle-ci s'approvisionnent en eau du lac, comme la Ville de Genève par exemple.

M. Eric Grosjean, Municipal, affirme que les autorités sont en train de réfléchir à ce sujet mais que ce n'est pas évident.

10. Propositions individuelles et divers :

M. Pierre-Alain Schaub, Municipal, s'étonne qu'il n'y pas de nouvelles des 2 commissions qui devaient se réunir pour parler des bâtiments communaux (commission de gestion et commission des bâtiments).

M. Nicolas Bally rétorque que les commissions attendent la convocation de la Municipalité pour poursuivre le travail !

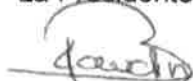
M. le Syndic s'excuse au nom de la Municipalité et laisse entrevoir qu'elle va s'atteler prochainement.

Mme la Présidente annonce la date de la prochaine séance ordinaire du Conseil : jeudi 7 décembre 2017.

Elle informe que la société de tir organise son tir de clôture le 22 octobre 2017 et que les membres du Conseil intéressés à former un groupe sont les bienvenus.

Plus personne ne demandant la parole, la Présidente lève la séance à 21h46.

La Présidente :



Linda Baudin



La Secrétaire :



Barbara Lüthi